

» devant la dite image (1). » Chaque jour on en coupait un morceau et on l'allumait sur le chandelier de la ville. Pendant longtemps, le *Tour de la ville* était présenté indistinctement à quelqu'une des fêtes de l'année; c'était assez souvent le 17 octobre, fête de la dédicace de l'église de Chartres, et on le portait à la procession qui se faisait par l'église haute et basse; mais, dans le courant du XVII^e siècle, une délibération de MM. de la Ville ajouta beaucoup de popularité à la cérémonie annuelle de la présentation du *Tour de cire*; cette cérémonie fut fixée au 15 mars, anniversaire de la délivrance de la ville assiégée en 1568 par les Huguenots. Tout le corps de ville se rendait avant la procession devant la *Vierge-Noire* et c'était ordinairement le maire qui allumait la première bougie; le *Tour de ville* était ensuite porté à la procession de la Brèche, et ce n'était pas l'ornement le moins remarqué. Enfin nous constatons d'après un manuscrit de cette époque, rédigé au jour le jour, que « Messieurs de ville, le 15 mars 1688, firent » leur présent ordinaire du *roulon de cire* jaune que l'on voit » au pilier qui est presque vis-à-vis de la principale image » de la Vierge, dans la grande nef devant le jubé. L'on en » brûle jour et nuit devant la dite image; et le dit *roulon de cire* pesant 325 livres ou environ dure près de deux ans (2). »

L'offrande de la chandelle du *Tour*, si bien enracinée dans les usages de la cité chartraine, ne dut cesser que devant les violences révolutionnaires; elle se fit encore le 14 mars 1789; M. le duc de Doudeauville, récemment nommé par le Roi gouverneur de Chartres, en fit les honneurs pour la dernière fois.

(1) *Archives de la ville*, anciens registres, tome 1^{er}, 1591, page 345.

(2) *Petites chroniques chartraines*, recueillies par M. L. Merlet.



CHAPITRE QUINZIÈME.

La Cathédrale pendant le XVIII^e siècle.

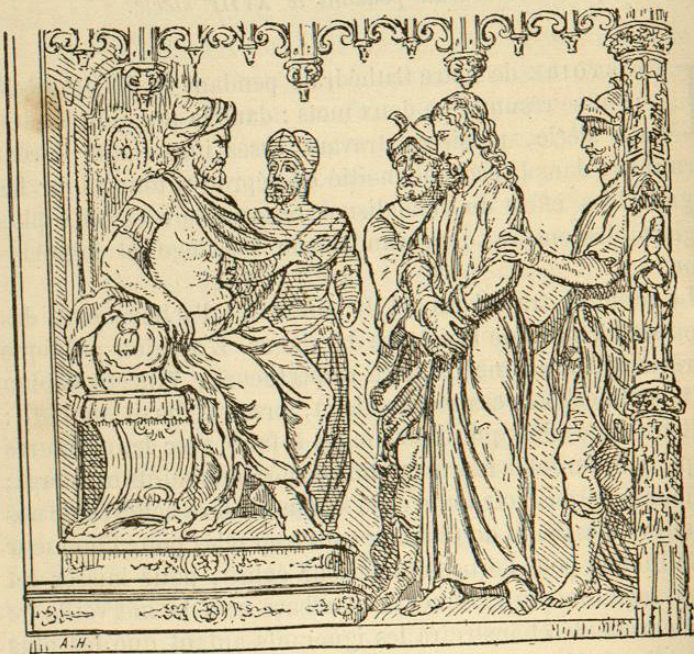
L'HISTOIRE de notre Cathédrale pendant le XVIII^e siècle peut se résumer en deux mots : dans la première moitié du siècle, plusieurs travaux assez importants furent terminés; dans la seconde moitié elle éprouva tour à tour les regrettables effets du vandalisme restaurateur et ceux plus regrettables encore d'un vandalisme sacrilège et déprédateur.

Le premier travail du XVIII^e siècle fut l'achèvement des groupes historiés de la clôture du chœur. L'opinion publique le réclamait avec une instance respectueuse; Vincent Sablon se faisait l'écho de ces réclamations, lorsqu'il disait en 1697 : « Il ne reste plus que onze niches à faire avec leurs figures » qui achèveront la représentation de nos plus saints mystères; » nous espérons voir toute cette sainte histoire achevée de nos » jours : Messieurs du Chapitre sont trop zélés pour l'honneur » de Dieu et pour l'ornement de leur église, pour laisser cet » ouvrage imparfait, lequel étant achevé sera la merveille de » la chrétienté et instruira les ignorants autant que les plus » habiles prédicateurs évangéliques (1). » Les vœux des Chartreux furent accomplis. En 1700, Claude Augé, sculpteur lyonnais, fut chargé de compléter les dais ou baldaquins des groupes posés au siècle précédent. — Le 16 juillet 1703, un marché fut passé avec Tubi le Jeune pour sculpter le groupe

(1) *Histoire de l'auguste et vénérable église de Chartres*, page 29. Cette Histoire, dont la première édition remonte à 1671, compte 16 éditions. La dernière datée de 1865 est précédée d'une notice fort détaillée sur Vincent Sablon et sa famille par M. Ad. Lecocq; nous y apprenons que Vincent Sablon, né en 1619, était qualifié en 1646 de *noble homme, conseiller du roi et élu en l'élection de Chartres*. Il mourut à l'âge de 74 ans.

de l'entrée triomphante de Jésus à Jérusalem (1). Ce travail fut payé 1,200 livres.

Quelques années plus tard, le 23 novembre 1712, Simon Mazières, sculpteur parisien, passa marché pour le groupe



JÉSUS DEVANT PILATE

(Clôture du chœur, côté nord.)

de la Flagellation. De 1713 à 1715, il fit divers marchés pour les six groupes qui restaient à exécuter, savoir l'Agonie de Jésus, la Trahison de Judas, Jésus devant Pilate, le Couron-

(1) Tubi le Jeune était le frère du célèbre sculpteur Jean-Baptiste Tubi, né à Rome, et, pour ce motif, surnommé le Romain. Ce dernier a laissé un grand nombre d'ouvrages, entre autres le magnifique mausolée de Turenne aux Invalides. Son jeune frère ne le valait point.

nement d'épines, le Crucifisement et la Descente de Croix. Mazières reçut 6,100 livres pour son travail qui se ressent du goût de l'époque; il fallait alors du bizarre, du recherché, du maniéré, on avait plus que jamais abandonné le beau idéal chrétien, pour copier l'antiquité païenne; aussi les derniers groupes historiés ne disent rien au cœur ni à l'esprit.

Cependant le Chapitre avait décidé que les dais ou baldaquins de la clôture seraient terminés au fur et à mesure que les groupes seraient sculptés et posés. Ce furent les sculpteurs Martin Dangerville et Louis Delagrangé qui exécutèrent ce travail délicat pour le prix de 3,300 livres tournois. Sous leurs mains, comme sous celles de Jehan de Beausse, la pierre semble être ductile et molle comme la cire, tant ils ont su la plier et la recourber de mille façons. Les registres capitulaires des années 1705 à 1723 renferment les marchés passés avec ces deux artistes.

Les contreforts carrés ou prismatiques qui flanquent la clôture et en soutiennent les baldaquins, n'étaient pas encore tous animés par les statues des saints évêques de Chartres, ni par les gracieuses statuette d'anges, de saints et de saintes. Ils le furent en 1727. Le greffier de la mairie capitulaire de Loëns, Ragouleau, donna les quatre statues d'évêques de la courbure absidale. Plusieurs chanoines, entre autres, Edeline, Cheminade et Etienne, se chargèrent de faire compléter les statuette (1).

Ainsi les travaux de la clôture historiée du chœur se continuèrent par intervalles durant plus de deux siècles, de 1514 à 1727 : alors seulement elle offrit cet ensemble qui en fait une œuvre d'art splendide.

Le Chapitre, toujours si ardent à procurer ce qui pouvait

(1) Parmi ces statuette qui nous offrent généralement ou des anges, ou des saints ou des saintes, il y en a quatre qui représentent des chanoines de Chartres portant le surplis et l'aumusse grise de Calabre, fourrée d'hermine. Ne sont-ce pas les chanoines Edeline, Cheminade et Etienne avec le doyen du Chapitre, lequel était Michel-Jean Morel, docteur de Sorbonne? Ce dernier avait été élu par les suffrages du Chapitre le 26 août 1716 et mourut en 1743.

accroître le renom de la Cathédrale, ne s'arrêta pas à la clôture du chœur, il décida que la sonnerie serait renouvelée presque tout entière. Cette décision fut prise à l'unanimité dans la séance générale du jeudi 18 mars 1723. On assigna pour le lieu de la fonte la cour des magasins de Loëns, et on y fit aussitôt les premiers préparatifs. Le 14 mai suivant, un marché fut passé entre le Chapitre et les frères Brocard, fondeurs demeurant à Brevannes, (Haute-Marne). D'un côté, les fondeurs s'obligent : « 1° à refaire, en ouvrage » de bonne fonte, cinq cloches, savoir : la grosse du vieux-clocher, nommée *Marie*, et les quatre du clocher-neuf, » et à les rendre de ton et son accordantes et harmonieuses » entr'elles, en sorte que les dites cinq cloches, jointes avec » la deuxième cloche du clocher-vieux, nommée *Gabrielle*, » qui ne sera pas refondue, fassent une sixième majeure, » savoir : le *Petit-Moineau* faisant le *mi*; le *Gros-Moineau*, le » *ré*; *Elisabeth*, l'*ut*; *Anne de Bretagne*, le *si*; *Gabrielle*, le » *la*; et *Marie*, le *sol*; 2° à les rendre justes et parfaites, bien » et dûment fondues, sans aucun placard, jarsures, gouttes » froides, fillières, et tous autres défauts que ce puisse être, » garnis de *hances*, d'anneaux bien et dûment placés suivant » les règles de l'art, sans qu'il soit besoin pour les rendre des » tons ci-dessus spécifiés, de les buriner, ciseler, ni ébarber » en quelque manière que ce soit. » De son côté, le Chapitre s'obligeait : « 1° à fournir tous les matériaux et métal néces- » saires, 250 journées d'ouvriers ou manœuvres pour faire » les creux, battre la terre, etc., auxquels lesdits sieurs » fondeurs s'obligent d'aider à casser lesdites cloches; 2° à » payer auxdits sieurs la somme de 3,000 livres pour leurs » peines et façons de la dite fonte; laquelle somme par eux » exigible seulement après la visite et réception des cloches » par les experts convenus (1). »

(1) *Registres capitulaires*, vol. XV, année 1723, à la Bibliothèque communale de Chartres. — Les registres capitulaires se trouvent en partie aux Archives départementales, en partie à la Bibliothèque communale. Ce double dépôt est bien incommode pour les recherches. Nous faisons des vœux pour un dépôt unique.

Le bourdon *Marie* fut fondu le mercredi 1^{er} septembre; il portait l'inscription suivante :

Marie-Anne je m'appèle
Et trente mille je pèse;
Celui qui bien me pèsera
34,000 y trouvera.

Le mercredi 22 septembre, on fondit deux autres cloches, et le lendemain au soir les deux dernières. La bénédiction solennelle de ces cinq cloches se fit le 3 novembre par Mgr de Méroville, évêque de Chartres. Depuis longtemps les parrains et marraines étaient choisis, et leurs noms étaient gravés sur les cloches. C'étaient 1° le duc de Chartres, fils du régent, et la reine infante; 2° le cardinal Guillaume Dubois, archevêque de Cambrai et premier ministre; 3° le garde-des-sceaux, d'Armenonville, et la marquise de Fervacques; 4° le contrôleur général Dodun et la marquise de Gassion; 5° le trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, de Champigny, et la comtesse de Peires. — La cloche dont le cardinal Dubois devait être le parrain, s'appela *Guillaume*, et devint le troisième bourdon du clocher-vieux qui n'en avait renfermé que deux jusqu'alors. — Après la fonte de ces cinq cloches, comme il restait plusieurs milliers de livres de métal, le Chapitre ordonna qu'on en ferait deux nouvelles cloches, afin de former l'octave complète. Elles furent bénites le 26 novembre de la même année, et nommées *Jean-Baptiste* et *Piat* (1).

Deux accidents électriques vinrent encore menacer la cathédrale durant la première moitié du XVIII^e siècle; mais ils ne causèrent pas de sérieux dommages. Le jeudi 23 juin 1701, pendant les vêpres, la foudre tomba deux fois sur le clocher-neuf et sur l'église. Le fluide électrique perça, au sommet de la croix, la pomme de cuivre doré dans laquelle se trouvait,

(1) *Notice historique concernant la sonnerie de l'église cathédrale*, pages 16 et 22. — L'illustre auteur aurait pu ajouter que la reine infante et le duc de Chartres se firent représenter à la bénédiction des cloches, et que le cardinal Dubois étant mort le 10 août précédent, c'est-à-dire près de trois mois avant la cérémonie du 3 novembre, dut être remplacé par un autre dignitaire.

selon l'usage du moyen âge, un reliquaire d'argent contenant du bois de la vraie Croix ; puis il entra dans la lucarne au bas de l'échelle de fer, pénétra dans la chambre des guetteurs, mit le feu à une paillasse et à un coussin de plumes. Mais l'un des guetteurs, étant monté sur-le-champ, éteignit ce commencement d'incendie. Les registres capitulaires ajoutent que « sur le fil de fer qui est attaché au marteau du timbre, » le tonnerre avoit marqué son passage par une longue traînée » blanche et souffrée, semblable à celle que fait la flamme » d'une forge vivement allumée dans la cheminée. Qu'ensuite » ils virent plusieurs branches du fil de fer séparées, dont » les unes étoient torses et les autres brisées, et deux autres » furent veües par Brunet, serrurier, dont les mailles étoient » proprement soudées ; et une autre branche dont il dit avoir » vu l'extrémité en feu (1). »

Le second accident arriva le 2 mai 1740, et frappa encore le clocher-neuf ; ce jour-là, sur les onze heures et demie du matin, la foudre tomba sur le pont de l'horloge et mit le feu à quelques pièces de bois couvertes de plomb. On ne s'en aperçut que vers les cinq heures du soir. Au premier coup de tocsin, on apporta de l'Hôtel-de-ville les seaux à incendie, et le feu fut bientôt éteint, sans avoir causé de grands dommages. Le Chapitre ordonna que le 4 mai il serait chanté une messe solennelle en actions de grâces, que MM. les maire et échevins de la ville seraient remerciés de leur zèle et de leur empressement à faire donner du secours ; enfin qu'on dresserait la liste des ouvriers et artisans qui avaient prêté leur concours, afin de les récompenser (2).

En 1744, on s'aperçut que l'entablement qui est au-dessus de la rose occidentale « n'avoit point de pente, ce qui » avoit occasionné les endommagements survenus à la

(1) *Registres capitulaires*, vol. V, année 1701, à la Bibliothèque communale de Chartres. Cf. *Notes sur la cathédrale* dans l'Annuaire de 1845, page 400, et les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, tome IV, page 320.

(2) *Registres capitulaires*, vol. XXI, année 1740. — Cf. les mêmes *Notes*, page 400 ; et les *Mémoires*, page 321.

» rose par l'infiltration des eaux qui avoient pénétré jus- » qu'à plus de quatre pieds entre les pierres (1). » Le Chapitre ordonna aussitôt d'y faire les réparations nécessaires.

Quelques années plus tard on entreprit une réparation plus difficile et plus importante, celle de la pointe du clocher-vieux, sur une étendue de douze à treize mètres. L'architecte Guillois fut chargé de diriger le travail. On commença par construire l'échafaudage nécessaire pour démolir et reconstruire la pointe de la flèche. La démolition se fit rapidement, et le 5 juillet 1753, la première pierre de la reconstruction fut solennellement posée, ainsi que le constate une inscription gravée sur la pierre elle-même et qui se voit près de la lucarne où commence l'échelle de fer. C'est la pierre qui parle : M. DE MONTIGNI, ABBÉ D'IGNI ET DOYEN DE CETTE ÉGLISE, M'A POSÉE LE 5 JUILLET 1753.

En parlant de cette inscription placée à une telle hauteur, M. Paul Durand dit avec infiniment de raison : « Nous apprenons par là quelle importance on attachait jadis à ces travaux, et avec combien de soin devaient être exécutés les échafaudages. pour qu'un personnage aussi important que l'étoit le doyen du Chapitre de la cathédrale, prit la peine de grimper à une pareille hauteur, et pût le faire avec convenance et sécurité (2). »

Dès la fin de 1753, les travaux furent terminés à la satisfaction du Chapitre, qui, pour remercier l'architecte Guillois, lui fit remettre, outre ses honoraires, une *chemisette* d'or du prix de 117 livres 8 sols. Nous devons dire que les travaux de 1753 sont beaucoup moins soignés que ceux de 1164 ; on peut s'en convaincre facilement en y jetant un coup d'œil (3).

(1) *Archives départementales*, Chapitre de Notre-Dame de Chartres, G. 302.

(2) *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, tome IV, page 83.

(3) Les échafaudages de ces travaux ne furent démontés qu'en 1754, après la pose de la boule et de la croix qui couronnent le clocher et qui furent faites par Varin, maître fondeur à Paris. — On profita de ces échafaudages pour satisfaire au désir de Louis XV. Voici ce que dit un écrivain du temps : « Le jeudy, 6 juin 1754,

C'est le 4 février de cette même année 1753 que le Chapitre résolut de décorer le sanctuaire de la cathédrale : déplorable résolution qui fit commencer cette série de travaux sans harmonie avec le caractère religieux du monument, et inspirés par le mauvais goût de l'époque. Cependant, nous devons reconnaître que le Chapitre ne prit cette funeste résolution que par un vif et généreux amour pour le monument dont il était le gardien naturel et canonique. Il se laissa courber sous la tyrannie de la *mode*, ce terrible ennemi du bon goût.

La faute ne retombe donc pas, d'une manière absolue, sur les pieux et savants chanoines de Notre-Dame, mais sur leur siècle. Alors régnait la plus profonde aversion pour les constructions du moyen âge ; tout ce qui n'était pas conforme aux règles de Vitruve paraissait grossier et barbare. Cette aberration du goût était universellement partagée, même par les esprits les plus éminents : « Bossuet, dit Mgr de Salinis, passait » devant nos admirables basiliques avec un profond sentiment » de dédain ; et quand il voulait caractériser un livre, un » discours mal écrit, il disait : *C'est barbare comme une » église gothique* (1). »

Fénelon, l'immortel archevêque de Cambrai, dont l'âme élevée et sensible aurait dû comprendre et goûter les mystérieuses beautés de l'architecture chrétienne du moyen âge, n'a-t-il pas dit : « Les inventeurs de l'architecture qu'on » nomme gothique et qui est, dit-on, celle des Arabes, crurent, » sans doute, avoir surpassé les architectes grecs. Un édifice » grec n'a aucun ornement qui ne serve qu'à orner l'ouvrage.

» depuis les 11 heures 3/4 du soir jusqu'à minuit 1/4, on a tiré sur » l'échafaut du clocher vieux 24 fusées pour satisfaire le Roy qui » avait eu envie de découvrir les clochers du château de Crécy. On » avait aussy mis sur la croix du clocher neuf un fanal composé de » cinq flambeaux réunis ensemble, qui pesaient 19 livres. Mais il » n'a point été vu de Crécy, non plus que quatre douzaines de » terrines qu'on avait mis aux fenestres de l'horloge. On a seulement » vu et compté 22 fusées. » Cf. *Inventaire-sommaire des archives d'Eure-et-Loir*, par M. Merlet, tome IV, page 51 ; — et les *Notes historiques*, par M. Benoît, dans l'Annuaire de 1844, page 451.

(1) *Discours au Synode d'Auch*, dans l'*Univers* du 14 octobre 1858.

» Les pièces nécessaires pour le soutenir ou pour le mettre » à couvert comme les colonnes et la corniche, se tournent » seulement en grâces par leurs proportions. Tout est simple, » tout est mesuré, tout est borné à l'usage. On n'y voit ni hardiesse, ni caprice qui impose aux yeux. Les proportions » sont si justes, que rien ne paraît fort grand, quoique tout le » soit. Tout est borné à contenter la vraie raison. Au contraire, l'architecture gothique élève sur des piliers très-minces, une voûte immense qui monte aux nues. On » croit que tout va tomber. Tout est plein de fenêtres, de » roses et de pointes. La pierre semble découpée comme du » carton. Tout est à jour, tout est en l'air (1). » Cependant tout cela durera pendant des générations et des générations.

Ce n'est pas tout : Racine, le grand poète, un des hommes les plus remarquables de son siècle par la délicatesse du goût et l'élévation des idées religieuses, vient à Chartres, et y visite la cathédrale ; il semble que sous ces voûtes dont l'aspect émeut même le cœur des incrédules, il doive trouver de pieuses et sublimes inspirations ; mais il n'en est rien ; ses préventions en faveur des Grecs et des Romains, troublent sa vue, faussent son jugement, et, au lieu de glorifier les architectes qui ont su élever ce merveilleux monument, il ne dit qu'un mot : *La cathédrale de Chartres est grande, mais un peu BARBARE* (2).

D'après Labruyère (3), les plus grands esprits accablèrent longtemps de leurs justes dédains le gothique introduit par les barbares ; Montesquieu et le président de Brosses applaudissaient à cette manière de voir. Malgré cette commune proscription, moins de deux siècles plus tard, l'architecture *gothique* ou *ogivale* devait reconquérir sa place d'honneur, mais au milieu de cet entraînement général de l'opinion d'alors, faut-il nous étonner si les chanoines de 1753 crurent

(1) *Lettre sur l'Éloquence*, chapitre X, n° 10.

(2) *Lettres de Racine* citées dans la *Voix de N.-D. de Chartres*, année 1858, page 84.

(3) Jean de Labruyère, (1644-1696) devait connaître notre Cathédrale : il était originaire de Dourdan appartenant autrefois au diocèse de Chartres.

devoir moderniser le chœur et le sanctuaire de leur incomparable basilique ? Plaignons-les, mais ne leur jetons point la pierre. D'ailleurs, nous n'en avons pas le droit ; ne sommes-nous pas aussi atteints de la manie de la destruction ? Hélas ! cette manie fait partout de continuel ravages. Sous prétexte d'uniformiser le style des églises, on ne respecte rien de ce que les siècles ont apporté dans un édifice sacré et l'on remplace des œuvres d'art par des pastiches sans valeur. N'est-ce pas là, pour les archéologues sérieux, l'abomination de la désolation ? Quand leur sera-t-il donné de voir cesser ces travaux ruineux, trop souvent confiés à des hommes sans goût, sans études, sans religion et sans conscience ? Mais il est temps de revenir à l'histoire de la prétendue décoration du sanctuaire ; elle est retracée dans les actes capitulaires du Chapitre de Notre-Dame de Chartres, depuis 1753 jusqu'en 1789 (1).

Une Commission, composée de trois chanoines, fut nommée, afin de s'entendre avec des architectes et des sculpteurs. En conséquence, on pria l'architecte Richard de venir à Chartres pour la décoration du sanctuaire ; et le prévôt de Normandie vit les frères Slodtz, originaires d'Anvers et demeurant à Paris (2). Ceux-ci, avec l'architecte Étienne, sont chargés de dresser les plans et devis de la décoration, qui devait être *splendide*. C'est ce qui résulte des procès-verbaux de deux séances capitulaires. « Lundi 29 juillet 1754. M. le Chambrier » a fait lecture de deux lettres de M. le Prévost de Normandie » au sujet de la décoration du sanctuaire, par lesquelles il » marque qu'il a vu MM. Slodtz, frères, très-habiles sculpteurs, » lesquels lui proposent le sieur Étienne pour dresser un

(1) Pour n'être pas trop long, nous sommes obligé de résumer les actes capitulaires : ils ne peuvent entrer *in-extenso* que dans les mémoires qui pourront être faits sur quelques points particuliers de la *décoration*. Il y aurait de quoi remplir un gros volume.

(2) Le nom de *Slodtz* est mal orthographié dans les actes capitulaires ; le rédacteur écrit à tort : *Slost, Flost, Stolz*. — L'un des frères Slodtz, Pierre-Michel, était membre de l'Académie ; c'est lui qui a fait la statue de saint Bruno à Saint-Pierre de Rome et le beau tombeau de M^{sr} Languet, archevêque de Sens, mort en 1750. *Histoire de la Peinture et de la Sculpture*, par Félix Bourquelot, tome II de la *Patria*, col. 2,216.

» plan sur les lieux ; lequel plan lesdits MM. Slodtz viendront » vérifier. Il ajoute que le sieur Richard que l'on compte faire » venir n'est que maçon. — On écrira au sieur Richard de ne » pas venir (1). »

Ces détails sont curieux ; en voici d'autres qui ne le sont pas moins ; ils sont tirés du procès-verbal de la séance capitulaire du mercredi 29 avril 1755 : « M. le Chambrier apporte » une lettre de M. le Prévost de Normandie par laquelle il » marque que MM. Slodtz et Étienne lui ont communiqué » leurs devis concernant la décoration du sanctuaire, lesquels » il a examinés, et fait examiner. Il ajoute que ces devis se » montent à 65,000 livres, sur lesquelles on peut diminuer, » sans conséquence, les deux anges adorateurs qui sont un » objet de 6,000 livres ; de sorte que la dépense ne se monterait » plus qu'à 59,000 livres. De plus, il demande si la Compagnie » juge à propos que lesdits sieurs Slodtz et Étienne accompa- » gnent lesdits devis pour les expliquer et les détailler eux- » mêmes... La Compagnie souhaite qu'on lui communique le » devis estimatif avant l'arrivée de MM. Slodtz et Étienne (2). » Les devis et plans furent envoyés et ils furent adoptés avec quelques modifications pour le pavé : on y emploierait le marbre blanc veiné et le marbre du Languedoc au lieu des marbres bleus et noirs indiqués par les architectes. Quoique adopté, le plan ne fut pas exécuté, parce qu'après réflexion il ne parut plus digne du monument.

En attendant que l'on décorât le sanctuaire, un autre acte de vandalisme se commettait avec la permission du Chapitre contre les vitraux peints du chœur : on enleva les bordures peintes de ces vitraux et on les remplaça par du verre blanc. Voici, en effet, ce qui se lit au Registre capitulaire de 1757 : « Lundi 8 août. M. le chefcier, l'un de Messieurs commis à » l'œuvre, dit qu'une personne a dessein de faire ôter les » vitraux peints du ceintre des douze formes de chaque côté » du chœur au-dessus des stalles, pour les faire mettre en

(1) *Archives départementales*, Chapitre N.-D. de Chartres, série G. 316.

(2) *Ibid.*, série G. 317.

» verre blanc de la même épaisseur, afin d'éclairer le chœur,
 » et de payer cette dépense ; que, sous le bon plaisir présumé
 » de la compagnie, ils ont fait commencer une forme pour en
 » voir l'effet ; que, si la compagnie l'improove, les vitraux
 » peints seront remis aux frais de ladite personne. — Mes-
 » sieurs de l'œuvre priés de faire continuer. »

« Lundi 10 octobre. M. le chefcier, l'un de Messieurs com-
 » mis à l'œuvre, représente que les bordures des six croisées
 » du chœur sont faites ; que la personne, qui s'était engagée
 » de les faire faire à ses frais et dépens, consent encore à faire
 » faire à ses frais et dépens les deux bordures des deux autres
 » croisées, si la compagnie veut le permettre. — Acte. Ledit
 » sieur remercié ; et permis à lui de faire mettre à ses frais et
 » dépens les bordures des deux autres croisées (1). »

Ce malheureux travail, imparfaitement exécuté, donna lieu
 à quelques plaintes de la part des chanoines commis à l'œuvre,
 comme on en peut juger par le procès-verbal de la séance
 capitulaire du 14 novembre 1757 : « M. de Bengy rapporte que
 » le sieur Janson et lui ont été visiter les nouvelles bordures
 » en verre blanc qu'on met aux croisées du chœur ; qu'ils ont
 » reconnu que ces bordures sont bien jointes avec le corps des
 » croisées ; que, s'il vient du vent par les dites bordures, c'est
 » qu'elles ne sont pas encore scellées en plâtre dans les em-
 » brasures des croisées, mais le cleric de l'œuvre a promis de
 » les faire sceller sous peu... ; qu'ils ont remarqué que le
 » verre des dites bordures n'a pas partout l'épaisseur conforme
 » aux échantillons présentés au Chapitre ; qu'il paraît que les
 » débris des bordures supprimées, comme les plombs et sou-
 » dures de verre, retournent au profit du vitrier et qu'il serait
 » à propos de voir le marché fait avec lui pour la façon des
 » nouvelles bordures (2). »

En 1762, le Chapitre revint à la résolution de décorer le
 sanctuaire et le chœur en entier. Alors, tout *embellissement*
 commençait par un acte de destruction ; heureux, quand il se

(1) *Registres capitulaires*, à la Bibliothèque municipale, tome XXVII.

(2) *Archives départementales d'Eure-et-Loir*, série G. 321.

trouvait des raisons de nécessité. Depuis plusieurs années le
Jubé, ce chef-d'œuvre du siècle de saint Louis, se lézardait ; on
 n'y montait qu'en tremblant, et il allait devenir dangereux de
 passer sous la voûte. Il fut donc question de le démolir ou d'y
 faire des réparations : dans le premier cas, il fallait se mettre
 à l'abri de la critique et des murmures. Le jubé fut visité par
 les ouvriers de l'œuvre le 23 août 1762. Retout, dit *La France*,
 maître serrurier, déclara qu'il faudrait 800 livres de fer pour
 le consolider. Deux architectes, Guillois, attaché au service du
 Roi, et Brissart, de Chartres, examinèrent le monument et déclara-
 rent qu'il menaçait ruine. D'après leur rapport du 18 avril
 1763, le Chapitre, après *meure délibération*, décida la destruc-
 tion du jubé, sauf l'approbation de M^{sr} l'Évêque. M^{sr} Fleury
 répondit aussitôt au doyen, son vicaire général ; sa lettre est
 datée de Versailles, le 21 avril 1763. La voici : « Je suis persuadé
 » que le Chapitre ne s'est déterminé à la délibération qu'il a
 » prise au sujet du jubé de l'église qu'après un examen bien
 » réfléchi et sur des raisons décisives ; celles que vous me
 » marquez de la part de la compagnie me paraissent telles.
 » Aussi je crois pouvoir consentir aux démolition et suppres-
 » sion de cet ancien monument, et le Chapitre peut y mettre
 » les ouvriers quand il le jugera à propos (1). »

Sans plus tarder, on se mit à l'œuvre ; les chanoines se con-
 solèrent en pensant que les Chapitres de Paris, Amiens,
 Reims, etc., avaient détruit leurs anciens *poulpitres*. Il fallut
 un mois pour enlever cette masse de pierres (2).

(1) *Archives départementales d'Eure-et-Loir*, série G. 329 ; — Cf. *Revue générale de l'architecture*, année 1849, tome VIII, col. 19 et 20.

(2) Voir *Les Maîtres de l'œuvre*, de M. Lecocq, pages 42 et 47. « Nous
 » croyons, dit-il, devoir saisir ici l'occasion d'en finir avec certain
 » blâme archéologique, à l'adresse de l'ancien Chapitre. Cette légende
 » mise en circulation vers 1839 et reproduite par plusieurs auteurs, fait
 » compléter par des chanoines factieux la démolition du jubé. Un
 » marché secret aurait été passé avec M. Morin, entrepreneur, le-
 » quel aurait pris l'engagement de détruire ce pulpitre en dix heures,
 » pendant la nuit du 25 avril 1763. On ajoute que ce monument dû
 » à saint Yves avait totalement disparu le lendemain matin à cinq
 » heures. Ce sont là autant d'erreurs que de mots. »